L'an deux mille vingt et un le quatorze décembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence

de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice: 11

Date de convocation: 4/12/2021

Présent-es: Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis

HOEZELLE, Olivier MARTIN, Catherine LESNES, Catherine MOULIN.

Régis MOREL, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON

Absent-es: Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Mme Nathalie VERGEON

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. Francis Hoezelle se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : Francis HOEZELLE

DCM 2021/74 : Désignation des délégués au Syndicat des Énergies de la Creuse (SDE23)

Suite à l'élection de quatre nouveaux et nouvelles conseiller-es municipaux le 28 novembre 2021, Madame la maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de deux nouveaux ou nouvelles membres du SDE23 en remplacement de Monsieur Maxime LE HUNG (délégué titulaire) et de Madame Leigh FAULKNER (déléguée suppléante), démissionnaires.

Monsieur Olivier MARTIN propose sa candidature en tant que délégué titulaire, Madame Catherine MOULIN propose sa candidature en tant que déléguée suppléante

Le conseil municipal désigne à 10 voix pour, Monsieur Olivier MARTIN en qualité de délégué titulaire, puis désigne à 10 voix pour Madame Catherine MOULIN en qualité de déléguée suppléante, pour représenter la commune au sein du SDE23.

À Faux la Montagne, le 15/12/2021 La Maire

C MOULIN